



'Amr Ibn Al-'Ass, qu'Allah a agréé, a dit:

- 1 Lorsque Allah mit l'Islam dans mon cœur, je me rendis auprès du Prophète ﷺ et lui dis: Tends la main **pour que je te fasse allégeance.**
- 2 Il tendit la main, mais je retirai la mienne et il me demanda: "Qu' as-tu ô 'Amr?" Je répondis: Je veux poser une condition. Il demanda: "*Une condition concernant quoi?*" Je répondis: Je veux qu'on me pardonne.
- 3 Il dit alors: "*Ne sais-tu pas que l'Islam annihile ce qui le précède,*
- 4 *que la migration annihile ce qui la précède*
- 5 *et que le pèlerinage (Hajj) annihile ce qui le précède?*"<sup>(1)</sup>.

1 Moslim (121).

#### Les Versets

﴿Dis à ceux qui ne croient pas que, s' ils cessent, on leur pardonnera ce qui s' est passé﴾ [Sourate Al-Anfal: 38].

#### Le Narrateur

Il s' agit d'Abou 'Abd Allah 'Amr Ibn Al-'Ass Ibn Wa' il Al-Qourachi As-Sahmi, le plus rusé des Gouraych et le conquérant de l'Égypte. Il est donné comme exemple de perspicacité, de ruse et de détermination, l'un des plus rusés parmi les Arabes. C'est lui que les Gouraychites envoyèrent au Négus afin qu' il leur livre les musulmans réfugiés chez lui. Il embrassa l'Islam en l' an 8 de l'Hégire, six mois avant la prise de La Mecque, et migra auprès du Prophète ﷺ. Il est mort en l'an 43 de l'Hégire<sup>(1)</sup>.

#### Résumé

'Amr, qu'Allah a agréé, craignit d'être puni pour ce qu'il a commis avant d'avoir embrassé l'Islam. Il voulut donc poser comme condition à sa conversion, qu'Allah lui pardonne cela, le Prophète ﷺ l'informa alors que la conversion Islam implique le pardon des péchés qui l'ont précédée.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1987), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1184) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/741).



# Compréhension (fiqh)

**1** Lorsque Allah ouvrit la poitrine de 'Amr Ibn Al-'Ass, qu'Allah a agréé, à l'Islam, il se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui demanda de lui donner la main **afin de la prendre dans la sienne et lui promettre** de rester fidèle à l'Islam comme cela était l'habitude à l'époque lorsqu'on prêtait allégeance à un homme.

**2** Lorsque le Prophète ﷺ donna sa main droite à 'Amr, qu'Allah a agréé, afin qu'il lui prête allégeance, 'Amr retira sa main. Le Prophète ﷺ s' étonna alors du fait qu'il ait renoncé à prêter allégeance et lui demanda quelle en était la cause. 'Amr répondit: Je veux poser une condition avant de prêter allégeance. Il posa en effet comme condition que le Prophète ﷺ lui garantisse qu'Allah lui pardonnera ce qu'il a commis comme péchés, mauvaises actions et combat contre la religion d'Allah.



**3** Le Prophète ﷺ lui annonça donc la nouvelle réjouissante que le simple fait que l'individu embrasse l'Islam efface les péchés et l'associationnisme dont il était coupable avant cela.

**4** De même, migrer d'une terre de mécréance vers une terre d'Islam annihile tout ce qui a été commis avant cela. Lors des débuts de l'Islam, la migration consistait à se rendre à Médine où se trouvait le Messager d'Allah ﷺ, puis après la prise de La Mecque la migration consista à délaisser la terre de mécréance pour se rendre vers la terre d'Islam, quelle qu'elle soit. Pour ce qui est du hadith: "*Nulle migration après la prise [de La Mecque]*"<sup>(1)</sup>, il signifie que la migration de La Mecque vers Médine n'est plus requise, car les habitants de La Mecque sont devenus musulmans, que cette ville fait désormais partie de la terre d'Islam et que la migration n'est requise que pour quitter une terre sur laquelle l'Islam est combattu<sup>(2)</sup>.

**5** Il en est de même pour le Hajj qui efface les péchés commis avant de l'accomplir. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Celui qui accomplit le Hajj sans avoir eu de rapports intimes avec son épouse et sans avoir commis de perversité revient en étant aussi vierge de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde*"<sup>(3)</sup>.

1 Al-Boukhari (2783) et Moslim (1353).

2 Voir Mirqat Al-Mafatih Charh Michkate Al-Massabih d'Al-Moulla 'Ali Ibn Mouhammad Al-Qari (1/102).

3 Al-Boukhari (1521) et Moslim (1320).

- 1 (1) Si tu ressens en toi une motivation pour un acte d'obéissance, presse-toi de l'accomplir sans hésiter ni le remettre au lendemain.
- 2 (1) Lorsque Allah guida 'Amr à l'Islam, 'Amr ne se soucia pas de perdre sa fonction ou son rang au sein de Gouraych du fait de sa conversion à l'Islam et donc de devenir un musulman parmi d'autres. Tu dois donc te préoccuper du vrai et ne pas accorder d'attention à autre chose que cela.
- 3 (1) Fait partie de la Sounna qu'un homme serre la main de son frère; d'ailleurs le Prophète ﷺ recevait l'allégeance des hommes en leur serrant la main. En revanche, il n'est pas permis à un homme de serrer la main d'une femme qui ne fait pas partie de ses maharim. 'A'icha dit: Par Allah, la main du Messenger d'Allah ﷺ ne toucha la main d'aucune femme; il recevait leur allégeance par la parole. Par Allah, le Messenger d'Allah ﷺ n'a reçu l'allégeance que de la manière qu'Allah lui a ordonnée et il se contentait de leur dire: "J'ai reçu votre allégeance"<sup>(1)</sup>.
- 4 (2) 'Amr Ibn Al-'Ass ne posa pas comme condition au Prophète ﷺ d'être le chef de l'armée, de diriger une contrée conquise ou d'être récompensé par une quelconque richesse pour sa conversion à l'Islam. Il posa plutôt comme condition qu'on lui accorde le pardon et l'absolution. Tu dois donc avoir comme préoccupation le pardon d'Allah, l'élévation de tes degrés et ton entrée au Paradis et ne te préoccuper en rien des parures et des ornements de ce bas monde.
- 5 (3) Il convient que les prédicateurs, les savants et les éducateurs encouragent les gens à embrasser l'Islam et qu'ils leur expliquent que leur conversion efface les péchés et les actes de désobéissance qui l'ont précédée.
- 6 (3) La conversion à l'Islam n'efface que ce que le serviteur a commis avant celle-ci, si sa pratique de l'Islam est correcte. Si au contraire il agit mal et commet de nombreux actes de désobéissance et péchés majeurs après avoir embrassé l'Islam et qu'il ne s'en repent pas, il devra alors rendre des comptes pour tous les péchés qu'il a commis. Le Prophète ﷺ dit: "Celui qui est bienfaisant dans l'Islam ne sera pas inquiété pour ce qu'il a commis à l'époque préislamique, et celui qui est malfaisant dans l'Islam devra rendre des comptes pour ce qu'il a commis avant et après"<sup>(2)</sup>.
- 7 (3) L'un des bienfaits de l'Islam est qu'il efface les mauvaises actions et les péchés que le serviteur a commis avant de se convertir. Pour ce qui est des bonnes actions et des œuvres vertueuses qu'il a accomplies avant sa conversion, il en sera récompensé par générosité et bienfaisance de la part du Seigneur de l'univers.

1 Al-Boukhari (5288) et Moslim (1866).

2 Al-Boukhari (6921) et Moslim (120).

- 8 (4) Sachant que la migration n'est plus d'actualité pour nous qui nous trouvons en pays musulman, la migration la plus éminente est celle qui consiste à accomplir en permanence des actes d'obéissance et à fuir les actes de désobéissance et les adeptes des innovations et des passions.
- 9 (5) Accomplis régulièrement le Hajj et la Omra, car ils effacent les péchés jusqu'à ce que le musulman soit aussi exempt de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde.

